

du Conseil privé, des renseignements ont été portés à ma connaissance par inadvertance concernant mes prédécesseurs, non seulement dans mon propre ministère mais dans d'autres. En aucune circonstance, à une petite exception près, ai-je divulgué à mes collègues ou aux autres députés les renseignements ainsi glanés. Cette exception avait lieu en 1959 lorsqu'un député de ce côté-ci de la Chambre, membre du Conseil privé, me posait une question au cours du débat sur une question dont j'avais eu connaissance par inadvertance, je le répète; j'ai alors laissé entendre dans ma déclaration que je comprenais pourquoi il avait agi d'une certaine façon lorsqu'il était membre du cabinet.

On pourrait prétendre que j'ai mal utilisé les renseignements dont j'avais eu connaissance par hasard, mais j'en gagerais ma tête à couper que ce membre du Conseil privé et moi-même sommes les seuls qui connaissions les renseignements échangés. Je dis tout cela à dessein pour que la Chambre comprenne qu'en 1957 nous formions un nouveau gouvernement; aucun de nous n'avait jamais fait partie d'un cabinet, et les instructions que j'ai mentionnées venaient d'une seule personne, le premier ministre du Canada à l'époque, l'homme qui aujourd'hui siège ici en qualité de chef de l'opposition (M. Diefenbaker).

• (9.10 p.m.)

Je ne veux pas que la Chambre croie que le chef de l'opposition a adopté cette attitude seulement quand il est arrivé au pouvoir. L'exemple qui suit date de 1952. Cela est arrivé à Lumsden, en Saskatchewan, au mois de juin, lors d'une réunion électorale à laquelle j'assistais, comme chef du parti conservateur en Saskatchewan, en qualité de candidat pour représenter la circonscription de Lumsden. L'homme qui devait parler en ma faveur ce soir-là était le seul député conservateur de la Saskatchewan, John Diefenbaker, député fédéral de Lake-Centre, qui est maintenant chef de l'opposition.

Il y avait à cette réunion un courriériste parlementaire actuel auprès de qui j'ai vérifié cet incident le mois dernier. Un dénommé Rawlick avait demandé à la fin de la réunion s'il pouvait lire une déclaration assermentée. Je ne suis pas avocat et le président de la réunion ne l'était pas non plus. Si mes souvenirs sont exacts, et je pense qu'ils le sont, j'ai demandé à l'orateur invité, éminent avocat, s'il pouvait nous conseiller sur la voie qu'il conviendrait de suivre. Il a demandé à M. Rawlick s'il pouvait lire cette déclaration assermentée. Après l'avoir lu, il a annoncé

[L'hon. M. Hamilton.]

que le document ne serait lu à aucune réunion où lui ou, il l'espérait, aucun autre conservateur serait présent car les allégations qu'il renfermait, même faites sous serment, ruinteraieent la réputation de plusieurs personnalités publiques de la Saskatchewan.

Si je relate cet incident, c'est que le même homme, M. Rawlick, a essayé d'obtenir d'un autre député provincial du nom de Benson la permission de lire le même document à l'une de ses réunions publiques. Ce député indépendant a refusé de lire le document, pour les mêmes motifs, à mon sens, que ceux de M. Diefenbaker. Je signale cet incident parce qu'il se rattache d'une certaine façon à la situation à laquelle la Chambre fait face en ce moment. Les membres de l'Assemblée législative de la Saskatchewan savaient, par les rumeurs qui couraient, que ces allégations étaient dans l'air. C'est en février, si ma mémoire est bonne, que le chef du parti libéral de la Saskatchewan, M. Tucker, a consigné cette déclaration assermentée au compte rendu de l'Assemblée législative, plus précisément au compte rendu du comité des sociétés de la Couronne.

Mes observations s'adressent maintenant aux néo-démocrates qui siègent à la Chambre et dont le parti a succédé au PSD. En cette occasion, le premier ministre de la Saskatchewan offrit à l'opposition trois genres d'enquête. Sauf erreur, l'opposition décida en faveur d'un examen public des accusations sur le parquet de l'Assemblée législative, devant le comité des sociétés de la Couronne. La déposition des témoignages dura plusieurs semaines, des avocats et des représentants de tous les intéressés assistant aux séances du comité. Je le répète, monsieur l'Orateur, les audiences durèrent plusieurs semaines et les affaires de la province restèrent en souffrance jusqu'à ce qu'on eut disposé des accusations.

Je signalerai deux points. Tout d'abord, durant la longue période des audiences concernant ces terribles accusations portées contre le premier ministre et les principaux ministres du gouvernement de la Saskatchewan, le chef du parti conservateur de cette province n'est intervenu que pour tenter de mettre fin à cette affreuse situation. A tort ou à raison, j'ai combattu les libéraux toute ma vie; j'ai lutté de mon mieux contre le PSD; mais je considère les membres de ces deux partis comme des Canadiens, des compatriotes de la Saskatchewan qui, je l'espère, perpétueront un jour nos institutions parlementaires au sein de cette Assemblée législative, une fois que nous serons tous disparus.

Voici mon deuxième point. Pendant ces audiences, au cours de mes nombreux entretiens avec des hommes éminents des deux